



U4 Issue 2021:8

La corruption comme facilitateur de la pêche illégale

Perspectives de l'Afrique de l'Est

Par Stop Illegal Fishing
Directeur de la collection: Sophie Lemaître

CMI CHR.
MICHELSEN
INSTITUTE

Clause de non-responsabilité

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que les auteurs et peuvent différer des politiques des organismes partenaires d'U4.

Organismes partenaires

Agence allemande de Coopération internationale pour le Développement(German Corporation for International Cooperation – GIZ)
Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement(German Federal Ministry for Economic Cooperation and Development – BMZ)
Affaires mondiales Canada(Global Affairs Canada)
Ministère des Affaires étrangères de Finlande(Ministry for Foreign Affairs of Finland)
Ministère des Affaires étrangères du Danemark / Agence danoise pour le développement international(Ministry of Foreign Affairs of Denmark / Danish International Development Assistance – Danida)
Agence suédoise de Coopération internationale pour le Développement(Swedish International Development Cooperation Agency – Sida)
Agence suisse pour le Développement et la Coopération(Swiss Agency for Development and Cooperation – SDC)
Agence norvégienne pour la Coopération au Développement(The Norwegian Agency for Development Cooperation – Norad)
UK Aid – Département du Développement international, Royaume-Uni(UK Aid – Foreign, Commonwealth & Development Office)

A propos d'U4

U4 se compose d'une équipe de conseillers anti-corruption. Leur mission consiste à partager des recherches et des preuves afin d'aider les acteurs du développement international à atteindre des résultats durables. Leur travail implique un dialogue, des publications, des formations en ligne, des ateliers, une assistance technique, et de l'innovation. U4 est un centre permanent de l'Institut Chr. Michelsen (CMI) en Norvège. CMI est un institut de recherche pluridisciplinaire sans but lucratif, comprenant des scientifiques spécialisés dans les études du développement.

www.U4.no
U4@cmi.no

Photo de couverture

Fougerouse Arnaud (CC by-nc) <https://flic.kr/p/e5BZh5>

Mots-clés

la pêche - la pêche illégale, non déclarée et non réglementée - criminalité environnementale - mise en application - corruption

Type de publication

U4 Issue

Licence Creative commons



Ce travail est distribué sous licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 4.0 Licence internationale (CC BY-NC-ND 4.0)

L'analyse de la pêche industrielle illicite, non déclarée et non réglementée en Afrique de l'Est révèle qu'elle est souvent facilitée par la corruption. Tout porte à croire que cela se déroule grâce à l'abus de pouvoir et de position de la part de « barons ». L'intimidation et le partage de la corruption au sein de réseaux existants sont des approches courantes. Cela permet aux acteurs corrompus de s'assurer un accès illégal aux ressources et services halieutiques ainsi qu'une protection contre la surveillance, les enquêtes et l'application de la loi.

Points principaux

- Des réseaux de corruption dirigés par des "barons", qui peuvent être des hommes politiques ou de hauts fonctionnaires, facilitent l'immatriculation illégale des navires, l'attribution de permis de pêche et l'accès aux ports et aux services portuaires.
- Les incidents de corruption présumés peuvent potentiellement être considérés comme du crime organisé transnational car plusieurs pays et toute une série d'organismes publics différents, tels que les autorités maritimes, portuaires et halieutiques sont impliqués.
- Le manque de coopération interinstitutions et d'échanges d'informations peut entraîner un certain flou sur les responsabilités à l'échelon institutionnel, créant ainsi des lacunes qui peuvent facilement être exploitées par des opérateurs corrompus.
- Les agents de pêche, qui fournissent des services aux propriétaires de navires, orchestrent activement les pratiques de corruption dans toute la région. Ils mettent en contact des acteurs corrompus, proposent de les protéger, versent des pots-de-vin et organisent les dessous-de-table.
- Le poisson pêché illégalement - souvent facilité par la corruption - est susceptible d'être blanchi dans la chaîne de valeur si l'activité illicite n'est pas détectée avant le transbordement ou le débarquement de la capture.
- Les approches susceptibles d'entraver la corruption dans le secteur de la pêche sont les suivantes : renforcement des capacités pour lutter contre la corruption sur le terrain, promotion de la coopération interinstitutions au niveau national et accroissement de la coopération internationale, amélioration de la surveillance des agents de pêche et soutien des centres et des équipes spéciales en charge du suivi, contrôle et surveillance au niveau régional.

Table de matières

Pourquoi la pêche illégale doit-elle cesser ?	1
La croissance bleue est un facteur clé pour le développement durable de l'Afrique	1
Relier criminalité liée à la pêche, corruption et pêche illégale	2
Recherche de preuves en eaux troubles	4
Corruption et pêche illégale : Au-delà des affaires judiciaires	9
Ratisser large - identifier les individus et leurs réseaux	9
De la mer à l'assiette - découvrir l'itinéraire probable	13
Mordre à l'hameçon - examen des raisons	17
Il y a anguille sous roche - reconnaître un comportement louche	20
Agir pour mettre fin à la corruption dans la pêche industrielle en Afrique de l'Est	21
Ce qu'il faut changer : Supprimer les facteurs qui favorisent la corruption	22
Comment changer : De la corruption à la conformité	23
Annexe 1	27
Références	30

A propos de l'auteur

Stop Illegal Fishing

Stop Illegal Fishing apporte un soutien pratique aux États côtiers, États de pavillon, États portuaires, marchés et équipages des États afin de prendre des mesures contre la pêche illégale. En tant qu'organisation indépendante à but non lucratif basée en Afrique, Stop Illegal Fishing travaille en partenariat avec les gouvernements, la société civile, les organisations intergouvernementales et les acteurs industriels de la pêche.

Remerciements

Les auteurs remercient tous les membres du groupe de travail de FISH-i Africa qui ont participé aux enquêtes utilisées pour réaliser ce rapport ainsi que ceux qui ont revu la version préliminaire et fourni de précieux commentaires : Sophie Lemaître, Fiona Nunan, et Maurice Beseng.

Abbreviations

MCG - Mesure de conservation et de gestion

FAO - Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

PIB - Produit intérieur brut

INN - Pêche illicite non-déclarée et non-réglémentée

MCS - Suivi, contrôle et surveillance

ORGP - Organisation régionale de gestion des pêches SWIO - Sud-ouest de l'océan Indien

SIF - Stop Illegal Fishing

ODD - Objectif de développement durable

ONUDC - Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Pourquoi la pêche illégale doit-elle cesser ?

La croissance bleue est un facteur clé pour le développement durable de l'Afrique

La pêche est synonyme de contributions importantes en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'emploi. En outre, la pêche est un secteur qui génère des exportations et des devises dans tous les pays africains. En 2011, la valeur de la pêche en Afrique était estimée à 24 milliards de dollars US, représentant 1,26 % du PIB global et employant 12,3 millions de personnes - dont 27 % de femmes. Cependant, depuis des décennies, la pêche au niveau mondial traverse une époque difficile, les stocks de poissons sauvages ne parvenant pas à fournir suffisamment de fruits de mer pour répondre à la demande.¹ En 2020, la FAO a indiqué que la quantité des stocks de poissons se situant dans des niveaux biologiquement durables était de 65,8 % en 2017 et, en termes de débarquements de la pêche, 78,7 % proviennent de stocks biologiquement durables.

La cible 14.4 de l'objectif de développement durable (ODD) des Nations unies, qui vise à réglementer efficacement les activités de pêche et à mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et aux pratiques de pêche destructrices d'ici 2020, est axée sur la lutte contre cette menace. Toutefois, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) prévoit qu'en raison de la surpêche et de la poursuite de la pêche INN, il est peu probable que la cible 14.4 soit atteinte. A titre d'exemple, les estimations mondiales des impacts de la pêche illégale et non déclarée de 2011 à 2014² indiquent que les captures annuelles se situent entre 12 et 28 millions de tonnes métriques, pour une valeur estimée entre 16 et 37 milliards de dollars US. Cette situation compromet la possibilité pour les pays d'atteindre une deuxième cible – la cible 14.7 – qui concerne les retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines pour les pays en développement et, notamment, la mise en place d'économies bleues durables.

La croissance bleue est un concept important largement promu en Afrique. Il vise non seulement à promouvoir la croissance économique mais aussi à mettre l'accent sur l'inclusion sociale et la préservation ou l'amélioration des moyens de subsistance tout

1. La consommation de poisson a augmenté de 122% au cours des trois dernières décennies selon les Nations unies. Voir : FAO, 2020.

2. Il s'agit d'estimations actualisées basées sur les estimations originales d'Agnew, D.J. et al, 2009.

en garantissant la durabilité environnementale des océans et des zones côtières.³ Par conséquent, l'absence d'action visant à mettre un terme à la pêche INN a des conséquences considérables et peut compromettre le développement durable bien au-delà du secteur de la pêche.

Encadré 1 : Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

La pêche INN comprend une grande variété d'activités de pêche qui contreviennent aux cadres juridiques nationaux, régionaux ou internationaux établis pour conserver et gérer les stocks de poissons et les écosystèmes marins vivants. La définition complète de la pêche INN figure dans le document de la FAO de 2001 intitulé Plan d'action international visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN. D'autres définitions plus courtes de chaque activité sont disponibles :

- La pêche illicite comprend la pêche dans les eaux nationales sans autorisation ou en violation des règles nationales applicables ; la violation des mesures de conservation et de gestion (MCG) d'une organisation régionale de gestion des pêches (ORGP) ou la violation des dispositions d'une loi internationale applicable.
- La pêche non déclarée comprend la pêche qui n'a pas été déclarée, ou qui a été mal déclarée, aux autorités nationales ou aux ORGP.
- La pêche non réglementée comprend la pêche dans une zone de l'ORGP, et en violation des MCG, par des navires sans nationalité ou enregistrés auprès d'un État qui n'est pas partie à l'ORGP ; ou la pêche dans des zones ou pour des stocks de poissons où aucune MCG n'est applicable lorsque la pêche est incompatible avec les responsabilités de l'État enregistré en vertu du droit international.

Relier criminalité liée à la pêche, corruption et pêche illégale

Alors que la pêche INN porte sur différentes activités de pêche qui contreviennent aux lois nationales ou internationales sur la pêche (voir encadré 1), la criminalité liée à la pêche concerne différentes activités criminelles qui sont, d'une manière ou d'une autre, associées à la pêche, à la chaîne de valeur de la pêche ou au secteur de la pêche. Par conséquent, si un acte constituant un délit de pêche n'est pas nécessairement un acte de pêche INN et vice versa, les deux actes peuvent être reliés de diverses manières. Par

3. Voir Banque mondiale et Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, 2017.

exemple, la falsification de documents, l'évasion fiscale et la corruption peuvent toutes être des crimes de pêche qui facilitent la pêche INN.

Le secteur de la pêche est vulnérable à la corruption en raison de la nature transnationale de l'industrie et du manque de transparence en son sein ainsi que de la rareté des ressources halieutiques.

La corruption (définie comme l'abus d'un pouvoir à des fins privées)⁴ lorsqu'elle se produit dans le cadre de la pêche, de la chaîne de valeur de la pêche ou du secteur de la pêche, est considérée comme un crime de pêche. La corruption menace l'efficacité des cadres réglementaires régissant les ressources halieutiques et facilite donc la pêche INN. En outre, le secteur de la pêche présente des caractéristiques spécifiques qui l'expose tout particulièrement à la corruption. Par exemple, la nature transnationale de l'industrie et le manque de transparence en son sein ainsi que la rareté des ressources halieutiques.

Des recherches sur la corruption dans le secteur de la pêche ont été menées depuis un certain temps, notamment en tant que sous-ensemble de la criminalité liée aux espèces sauvages. Par exemple, en 2008, Standing a identifié l'accès aux ressources halieutiques comme un exemple de la manière dont les décideurs agissent de manière corrompue pour faciliter l'accès illégal aux ressources relatives à la faune. Les négociations internationales et les accords qui en résultent ont également attiré l'attention sur le rôle de la corruption dans la facilitation de la criminalité liée aux espèces sauvages.⁵ Pourtant, les discussions sur les approches de lutte contre la corruption dans le domaine de la criminalité liée aux espèces sauvages ont généralement été menées par des experts et des universitaires spécialisés dans la lutte contre la corruption et non par des professionnels de la pêche (tels que les responsables de l'application de la législation sur la pêche, connus sous le nom de fonctionnaires chargés du suivi, du contrôle et de la surveillance (MCS)). Si l'on reconnaît que des efforts sont mis en œuvre pour remédier à cette situation, avec davantage de publications et de discussions axées tout particulièrement sur la corruption dans le secteur de la pêche, il est évident que ceux-ci sont encore menés en grande partie par des experts de la lutte contre la corruption.

4. Définition de U4 : <https://www.u4.no/terms>.

5. Comme la Déclaration de Londres sur le commerce illégal des espèces sauvages (2014), la Déclaration de Kasane (2015), et la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation et le commerce illicites de la faune et de la flore sauvages et son Plan d'action (2015).

En nous appuyant sur les analyses et les recherches menées sur les enquêtes réalisées par le personnel chargé de l'application des lois sur la pêche et en nous penchant sur la situation de la pêche industrielle en Afrique de l'Est, nous visons à encourager la discussion et la sensibilisation à la corruption du point de vue du MCS. Dans un premier temps, nous avons cherché à déterminer s'il y avait des preuves ou des soupçons de corruption au sein de ces enquêtes. Dans les deux cas de figure, nous avons ensuite examiné comment la corruption s'est produite, où, pourquoi et qui en est à l'origine. À la suite de cette analyse, nous avons proposé des activités anti-corruption qui pourraient réduire le phénomène de la corruption dans le secteur de la pêche et, par conséquent, le phénomène de la pêche INN.

Recherche de preuves en eaux troubles

FISH-i Africa, un groupe de travail MCS de pêche dans le sud-ouest de l'Océan Indien (SWIO), a publié les résumés de 20 enquêtes sur les activités de pêche INN qu'il a menées au sein du secteur de la pêche du SWIO entre 2012 et 2019. Comme les fonctionnaires de MCS ne sont normalement pas impliqués dans les aspects de la chaîne de valeur de la pêche ou du secteur de la pêche qui se produisent après que le poisson a été transbordé ou déchargé du navire, ces résumés couvrent généralement les activités INN qui se produisent avant, pendant ou après la pêche. Dans le dernier cas, celui-ci a lieu lors du transbordement ou du déchargement du poisson des navires de pêche.

Les résumés d'enquête de FISH-i Africa présentent les événements clés de manière chronologique avec une carte identifiant les lieux liés aux activités illégales et à l'enquête ainsi que les informations sur ce qui a fonctionné, ce qui doit changer et ce que le groupe de travail a fait par rapport aux événements décrits. Les résumés comprennent également une section importante intitulée "Comment ?", qui examine les différentes méthodes ou approches que les opérateurs illégaux ont utilisées, ou sont soupçonnés d'avoir utilisées, pour commettre ou dissimuler l'illégalité ou pour éviter les poursuites. Ils sont scindés en sous-sections : identité du navire, problèmes de pavillon, pratiques commerciales, évitement des sanctions et falsification de documents. C'est la sous-section "pratiques commerciales" au sein de laquelle des activités de corruption peuvent être mentionnées. Par conséquent, si une enquête a identifié ou soupçonné l'existence d'un acte de corruption, son résumé comprendra une référence à la "pratique commerciale".

Un autre classement des actes illégaux les divise en quatre "types" :

- La pêche illégale ou non-respect des règles de pêche comme la pêche avec des

- engins illégaux ou les fausses déclarations
- L'illégalité associée qui facilite l'activité de pêche telle que la falsification de documents, l'utilisation abusive de l'identité du navire, la corruption ou l'esclavage moderne
 - La criminalité associée qui se produit dans le secteur de la pêche comme le trafic de drogue ou la traite des personnes
 - L'absence de lois qui est constitutive d'une situation de délinquance dans le secteur de la pêche

Sur la base du classement de ces 20 enquêtes sur la pêche INN, 14 ont démontré les trois domaines d'intérêt de cette étude : les "pratiques commerciales" comme méthode et la "pêche illégale" et "l'illégalité associée" comme types d'illégalité (voir tableau 1).

Stop Illegal Fishing (SIF) a analysé en détails ces 14 enquêtes pour explorer les liens potentiels entre la corruption et la pêche INN. Ces recherches et analyses supplémentaires étaient nécessaires car les résumés d'enquête de FISH-i Africa étaient axés sur l'application de la législation sur la pêche et la pêche INN. Ainsi, bien que les "pratiques commerciales" aient été identifiées comme une méthode ou une approche possible, le groupe de travail FISH-i Africa n'a pas fourni d'informations sur les activités illégales suspectées, y compris sur une éventuelle corruption.

Par conséquent, une évaluation a été menée sur les 14 dossiers - y compris un examen des notes d'entretien, une évaluation de la correspondance et une inspection des copies des documents de l'enquête (voir l'encadré 2 pour un exemple) - et d'autres entretiens et recherches ont été menés. Sur la base de ces informations, dix enquêtes ont été identifiées par SIF comme présentant des indices de corruption liés à la pêche INN. Au total, 22 incidents possibles de corruption ont été identifiés dans le cadre de ces dix enquêtes. SIF a consigné un résumé avec les détails de ses conclusions pour chaque incident de corruption présumée. Il s'agissait notamment d'évaluer le degré de certitude de la corruption, les personnes impliquées ainsi que la raison, le mode et le lieu de la corruption (voir annexe 1, tableau 2).

Sur les dix enquêtes où des incidents de corruption ont été suspectés, la plupart concernaient des navires de pêche palangriers. Cependant, des chalutiers, un senneur et un navire transporteur ont également été impliqués et tous étaient multinationaux et plusieurs États du pavillon, États côtiers ou États portuaires étaient impliqués.

Bien que les résultats de ces enquêtes sur la pêche INN n'aient pas tous été clôturés, certaines de ces enquêtes ont donné lieu à des amendes et à des confiscations de navires liées aux infractions de pêche illégale (voir le tableau 1 pour les caractéristiques des

enquêtes du point de vue du MCS). Dans une enquête (Enquête 2 : Découverte d'une fausse opération d'octroi de permis), des accusations liées à des soupçons de corruption ont été portées : un fonctionnaire junior chargé de la pêche a été arrêté pour soupçon de corruption et un mandat d'arrêt a été émis à l'encontre d'un agent de pêche impliqué dans l'affaire mais non exécuté. Le fonctionnaire chargé de la pêche aurait été soudoyé et aurait reçu 5 000 dollars US pour chaque faux permis délivré, soit un montant estimé à 50 000 dollars US sur trois ans. Bien qu'il ait été arrêté dans un premier temps, il a depuis été libéré et suspendu de ses fonctions. Selon certains, il serait désormais à la tête d'un restaurant et d'une entreprise de restauration qui auraient été financés grâce à ces activités illégales.

Dans de nombreux pays, les amendes pour les infractions en matière de pêche peuvent être utilisées pour financer les autorités en charge de la pêche, ce qui est susceptible d'influencer leur décision de transiger plutôt que d'engager des poursuites pénales.

La raison pour laquelle un plus grand nombre d'incidents de corruption présumée n'ont pas été poursuivis par les agents chargés de l'application de la loi n'est pas toujours claire mais cela peut être dû au fait que les enquêtes étaient axées sur l'application de la loi sur la pêche plutôt que sur la lutte contre la corruption. Les infractions relatives à la pêche INN font partie de l'expertise technique des fonctionnaires en charge de la pêche tandis que faire évoluer un dossier vers l'étape de l'accusation criminelle peut tout simplement devenir trop complexe et aboutir à un processus trop long pour ces fonctionnaires.

En outre, dans de nombreux pays, les amendes pour les infractions en matière de pêche peuvent être utilisées pour financer les autorités en charge de la pêche, ce qui est susceptible d'influencer leur décision de transiger plutôt que d'engager des poursuites pénales.

Encadré 2 : Comment les documents ont aidé SIF à identifier des soupçons de corruption

Enquête 5 : Fugitifs recherchés par la justice: Deux cas de corruption présumée ont été identifiés par SIF en plus du cas principal de pêche illégale. Le premier concernait un conflit d'intérêts relatif au pavillon et l'autre un acte de corruption pour s'enfuir lors d'une arrestation.

Le SAMUDERA PASIFIC n° 8 et le BERKAT MENJALA n° 23 sont deux navires de pêche palangriers qui faisaient partie d'une flotte de dix navires de pêche avec pavillon indonésien arrêtés au large des côtes sud-africaines en novembre 2013 pour des activités de pêche illégale présumées.

Alors que les deux navires étaient détenus au Cap, de nouveaux documents d'immatriculation de l'autorité maritime de Zanzibar ont confirmé que les navires avaient changé de pavillon pour la Tanzanie tandis que les documents du registre des entreprises de Zanzibar ont montré un changement de propriété des deux navires - tous ces éléments indiquent un conflit d'intérêts dans le changement de pavillon des navires. La nouvelle société propriétaire apparaissait sur les documents comme étant détenue à 51 % par un fonctionnaire de l'autorité maritime de Zanzibar et à 49 % par un citoyen à la double nationalité taïwanaise et sud-africaine. Le fonctionnaire était la même personne qui avait approuvé l'immatriculation des navires par l'autorité maritime de Zanzibar.

En décembre 2013, les navires se sont enfuis du Cap. Les autorités sud-africaines ont noté que les navires avaient été gardés par la police au moment de leur fuite et également au moment où, après leur détention, une inspection des navires avait eu lieu. Ils ont également noté qu'aucune autorisation officielle n'avait été donnée à la délégation venue de Tanzanie pour inspecter les navires ni à ces derniers de prendre la mer. Des documents issus du bureau d'immigration concernant les entrées et sorties du pays ont montré que le fonctionnaire de l'autorité maritime de Zanzibar, qui était entré en Afrique du Sud avec ses collègues tanzaniens pour inspecter les navires, n'avait pas quitté le pays par les voies officielles. Cela laisse entendre qu'il a pu partir avec les navires en fuite et qu'il a pu avoir eu recours à des pots-de-vin non seulement pour accéder au navire pour "l'inspection" non autorisée mais aussi pour faciliter son départ illégal.

Tableau 1 : Les caractéristiques des dix enquêtes de FISH-i Africa ayant fait l'objet de soupçons de corruption

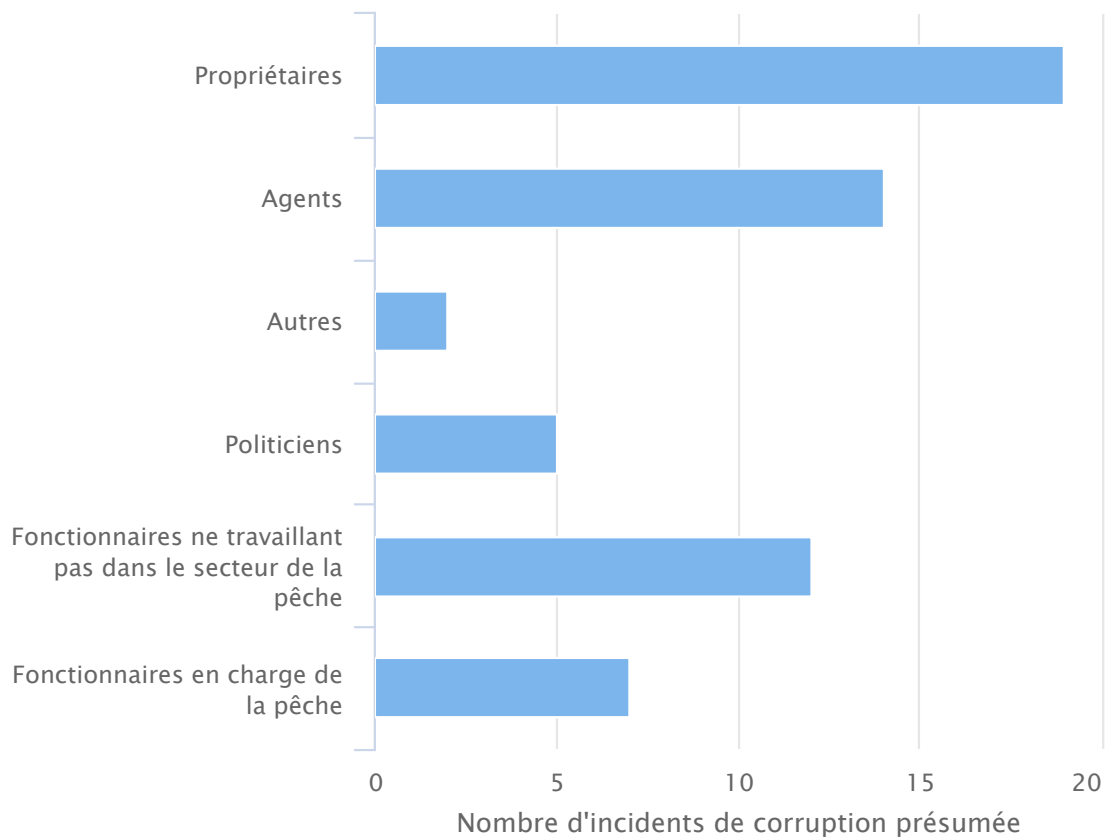
* Pour les résumés, voir : Enquêtes - Stop Illegal Fishing

Corruption et pêche illégale : Au-delà des affaires judiciaires

Ratisser large - identifier les individus et leurs réseaux

SIF a identifié les personnes potentiellement impliquées dans les 22 incidents de corruption présumée (voir Illustration 1) et a enquêté sur les relations, les dynamiques et les réseaux les unissant.

Illustration 1 : Personnes impliquées dans les incidents de corruption présumée



Sept incidents de corruption présumée impliquaient des fonctionnaires en charge de la pêche, cinq étaient des hommes politiques et 12 étaient des fonctionnaires de départements ou de ministères autres que ceux de la pêche. Les fonctionnaires ne

travaillant pas dans le secteur de la pêche appartenaient pour la plupart aux autorités maritimes responsables de l'octroi des pavillons ou aux autorités portuaires responsables des services portuaires. Les incidents de corruption présumée ont démontré que les fonctionnaires des différents bureaux gouvernementaux tels que les fonctionnaires en charge de la pêche, de la marine ou des ports, disposaient de réseaux sectoriels distincts qui se chevauchaient rarement (voir l'encadré 3 pour un exemple).

Encadré 3 : Pêche illégale facilitée par la corruption présumée de deux fonctionnaires

Enquête 17 : Les sept Somaliens: Sept chalutiers appartenant à la Thaïlande battant pavillon djiboutien ont été suivis alors qu'ils opéraient illégalement dans les eaux somaliennes en mars et avril 2017. Le souci du bien-être des équipages thaïlandais et cambodgiens a conduit à une mission de sauvetage qui a permis le rapatriement de 53 membres d'équipage.

Le premier incident suspecté de corruption semble avoir permis la pêche illégale et est lié aux permis de pêche somaliens qui ont été délivrés par le ministère de la pêche du Puntland. À l'époque, seul le gouvernement fédéral de Somalie était autorisé à délivrer des permis de pêche industrielle aux navires étrangers. Pour contourner cette mesure, un agent du navire a probablement soudoyé un fonctionnaire du ministère pour qu'il délivre un faux permis. Grâce aux relations étroites de l'agent avec un homme politique très haut placé au Puntland, il avait également obtenu la protection des navires pendant qu'ils opéraient illégalement dans les eaux somaliennes.

Suite à la révélation de la pêche illégale et à l'attention internationale suscitée par la couverture médiatique et l'enquête d'INTERPOL sur cette affaire, les propriétaires des navires ont décidé de changer de pavillon pour la Somalie. Une lettre envoyée à INTERPOL par le gouvernement fédéral de Somalie, et mise à la disposition de Stop Illegal Fishing, indique qu'un cadre junior du ministère des Ports du gouvernement fédéral a délivré les faux documents de pavillon aux navires. La lettre stipule que, bien que les documents soient authentiques, ils ont été délivrés illégalement car le fonctionnaire n'était pas autorisé à immatriculer les navires.

Si ces allégations n'ont pas encore été examinées par un tribunal, ces deux incidents indiquent une forte suspicion de corruption. Bien que liés à la même enquête sur la pêche illégale, les documents ont été facilités par deux réseaux gouvernementaux différents - l'un lié au ministère de la Pêche du Puntland et l'autre au ministère des Ports du gouvernement fédéral.

L'observation selon laquelle les réseaux sont séparés entre les différents secteurs gouvernementaux est démontrée par le fait qu'un haut fonctionnaire ou un homme politique joue le rôle de "baron" et contrôle chaque réseau sectoriel. Les informations fournies à SIF lors des entretiens ont indiqué la prévalence de ce type de contrôle. Dans 73 % des cas, les incidents de corruption ont été facilités par le baron qui partageait les gains financiers issus de la corruption présumée entre les différents fonctionnaires de

son réseau. Dans 14% des cas, les barons avaient eu recours à l'intimidation et à la coercition pour faire pression sur les officiers plus jeunes. Cela s'est produit au Kenya, en Somalie et en Tanzanie, où des hommes politiques ou des hauts fonctionnaires ont intimidé les agents chargés de l'application de la loi pour qu'ils ne remplissent pas leurs fonctions telles que les inspections, la surveillance et le contrôle des activités des navires. Par ces actes, les barons fourniraient effectivement une protection aux opérateurs illégaux et les aideraient donc à échapper à la détection et à d'éventuelles poursuites.

Les hommes politiques ou les hauts fonctionnaires - agissant comme des " barons " - intimident souvent les agents chargés d'appliquer la loi pour qu'ils ne remplissent pas leurs fonctions telles que les inspections, la surveillance et le contrôle des activités des navires.

En supposant l'implication possible du secteur privé ou de l'industrie de la pêche dans les incidents de corruption présumée, SIF en a déduit que les propriétaires de navires étaient impliqués dans 86% des incidents présumés et les agents de pêche des propriétaires dans 64% d'entre eux. Les agents de pêche sont utilisés dans tous les ports SWIO, comme l'exige souvent la loi, pour fournir une gamme de services aux propriétaires et aux opérateurs de navires, y compris l'organisation des permis, l'approvisionnement, l'embauche de l'équipage et l'échange d'informations entre le navire et les autorités locales. Les agents semblent avoir joué un rôle central dans l'orchestration d'un grand nombre d'incidents de corruption : ils ont fait le lien entre les propriétaires et les fonctionnaires, ont établi le contact physique avec les fonctionnaires et auraient également effectué ou proposé des pots-de-vin. Si c'est le cas, cette relation entre l'agent et le propriétaire se renforce mutuellement - potentiellement, les propriétaires corrompus recherchent des agents corrompus et les agents protègent ou cachent les propriétaires pour qu'ils ne soient pas découverts.

Les agents de pêche sont souvent les "ouvreurs de portes" qui relient les réseaux gouvernementaux corrompus aux acteurs corrompus du secteur

D'après les recherches menées par Stop Illegal Fishing, les mêmes agents ont été identifiés dans plusieurs des différentes enquêtes sur la pêche INN et dans certains des cas de corruption présumée liés. Cela renforce l'idée qu'ils sont les "ouvreurs de portes"

qui relie les réseaux gouvernementaux corrompus aux acteurs industriels corrompus. Cette observation vient confirmer les travaux antérieurs de Standing qui ont mis en évidence le rôle central que jouent les agents de pêche dans la corruption régnant dans le secteur de la pêche. Parmi les exemples tirés des enquêtes FISH-i, on peut citer un citoyen sud-coréen, résidant au Kenya, qui a été identifié comme agissant à la fois en tant que propriétaire et agent du navire dans plusieurs des incidents (y compris dans l'Enquête 1 : Le premier succès de FISH-i en Afrique ; Enquête 6 : Opérations mystérieuses sur la côte somalienne ; et Enquête 7 : Piraterie, braconnage et traite de personnes ?). Il semblait également être impliqué dans deux autres enquêtes, bien que son rôle soit moins clair. Il aurait notamment exercé des pressions et versé des pots-de-vin à des fonctionnaires pour qu'ils réduisent les activités de surveillance et ignorent les activités non conformes.

Un autre exemple est celui d'un double citoyen tanzanien et omanais, résidant auparavant à Zanzibar, qui opère à la fois en tant que propriétaire et agent de navires et qui a été lié à plusieurs des enquêtes (y compris l'Enquête 2 : Découverte d'une fausse opération de délivrance de permis ; Enquête 3 : Les navires figurant sur la liste IUU ont perdu leur pavillon ; et Enquête 17 : Les sept somaliens). Dans l'enquête sur les faux permis tanzaniens (Enquête 2), les autorités tanzaniennes ont mis en évidence des preuves de corruption par le biais d'enquêtes internes qui ont abouti à plusieurs arrestations et inculpations. Cependant, les affaires attendent toujours d'être portées devant les tribunaux.

De la mer à l'assiette - découvrir l'itinéraire probable

Une chaîne de valeur de la pêche est un concept économique qui comprend toute la série d'activités et de transactions nécessaires pour fournir un poisson ou un produit de la mer au consommateur. Une chaîne de valeur de la pêche comprend généralement les étapes suivantes : les préparatifs de la pêche, la pêche à proprement parler, le débarquement ou le transbordement des prises, la transformation des prises en un ou plusieurs produits, et enfin la vente, le transport, la commercialisation et la consommation des produits (voir l'illustration 2 à titre d'exemple).

Illustration 2 : Un exemple de chaîne de valeur simplifiée pour la pêche

```



```

Parmi les incidents de corruption présumés, 50 % ont été identifiés avant que la pêche n'ait lieu. SIF a identifié des éléments selon lesquels, dans quatre incidents, il y a eu recours à la corruption pour obtenir l'immatriculation d'un navire de pêche alors qu'elle

aurait dû être refusée. Par exemple, dans l'Enquête 3 : Les navires figurant sur la liste INN ont perdu leur pavillon, deux propriétaires de navires ont obtenu des pavillons de l'autorité maritime de Zanzibar sur la base de fausses informations et de faux documents (les documents ont été fournis à Stop Illegal Fishing). La procédure correcte stipule que l'autorité maritime valide ces informations avec l'autorité en charge de la pêche avant de remettre les documents d'immatriculation. Cependant, cela ne s'est pas produit. Le passé illégal des navires a donc été négligé. Ce cas serait lié à la corruption d'un fonctionnaire de l'autorité maritime qui n'a pas accompli son devoir et n'a pas effectué les contrôles nécessaires en collaboration avec l'autorité en charge de la pêche avant de délivrer les documents d'immatriculation.

Dans six de ces incidents, des actes de corruption sont soupçonnés en ce qui concerne l'obtention d'un permis de pêche auprès de l'autorité en charge de la pêche. Par exemple, lors d'un incident, un fonctionnaire junior en charge de la pêche a été soudoyé pour fournir de nombreux faux permis (Enquête 2 : Découverte d'une fausse opération d'octroie permis) et dans un autre cas, un homme politique a fourni de faux permis de pêche (voir encadré 4).

La corruption liée à la pêche à proprement parler est apparue dans 18% des incidents, où l'on soupçonne qu'elle a eu lieu pour éviter la surveillance et le contrôle afin que les activités illégales ne soient pas détectées. Par exemple, les fonctionnaires en charge de la pêche omettent de surveiller certains navires de pêche par le biais de systèmes de surveillance à distance des navires, une pratique qui serait normale pour les navires de pêche légalement autorisés. C'est ce qu'on a vu, par exemple, dans l'Enquête 11 : Voleurs ou fantômes ?

Dans 45% des cas, l'acte de corruption a été soupçonné après que la pêche ait eu lieu. Ces incidents concernaient généralement des autorités portuaires autorisant l'accès au port ou à ses services alors que, si des procédures de contrôle correctes avaient été suivies, cet accès aurait été refusé aux navires en raison de la pêche INN. D'autres exemples de corruption présumée concernaient des activités dans les ports comme une tentative de corruption d'un fonctionnaire en charge de la pêche pour qu'il signale que le poisson à bord du navire a été capturé en haute mer plutôt que dans les eaux nationales afin de montrer que le poisson et son déchargement étaient légaux. Cependant, les prises étaient principalement constituées d'espèces de récifs qui ne sont pas pêchées en haute mer, et le pot-de-vin n'a pas été accepté (voir l'Enquête 7 : Piraterie, braconnage et traite de personnes ?).

Dans plusieurs incidents présumés, les navires arrêtés ont fui le port, apparemment sans que les responsables du port n'interviennent ou ne tentent de les arrêter. Par exemple,

dans l'Enquête 16 : La coopération régionale et internationale permet d'intercepter un navire de pêche illégal, le navire de pêche STS-50 était à l'ancre dans le port de Maputo, au Mozambique, en attendant l'arrivée d'INTERPOL pour une inspection. Trois personnes ont signalé à SIF que le propriétaire, par l'intermédiaire d'un agent, a soudoyé des fonctionnaires des autorités maritimes et portuaires pour qu'ils ferment les yeux et permettent au navire de s'échapper.

Si la pêche INN a eu lieu et n'a pas été détectée avant le débarquement du poisson, celui-ci sera alors blanchi dans la chaîne de valeur comme s'il avait été pêché légalement

À part un incident de corruption présumée lié à la vente de poisson confisqué (Enquête 11 : Voleurs ou fantômes ?), toutes les corruptions détectées ou suspectées qui ont eu lieu après la pêche se sont produites avant ou pendant le transbordement ou le débarquement du poisson. C'est à ce moment de la chaîne de valeur qu'un poisson quitte le domaine de la gestion et du contrôle assurés par les autorités en charge de la pêche pour devenir un bien commercialisé, relevant de la compétence d'autres autorités publiques telles que les autorités douanières et fiscales. C'est probablement la raison pour laquelle les incidents de corruption identifiés par les enquêtes de FISH-i Africa sur la pêche INN étaient regroupés dans les premières étapes de la chaîne de valeur de la pêche car le groupe de travail de FISH-i est composé de fonctionnaires en charge de la pêche. Du point de vue de la gestion de la pêche, si la pêche INN a eu lieu et n'a pas été détectée avant le débarquement du poisson, celui-ci sera alors blanchi dans la chaîne de valeur comme s'il avait été pêché légalement.

Encadré 4 : Corruption King-Kong facilite l'obtention de permis de pêche illégaux

Enquête 1 : Premier succès de FISH-i Africa: Il s'agissait du navire de pêche PREMIER, qui a fait l'objet d'une enquête très médiatisée et dont les répercussions ont été considérables, notamment via le règlement d'une amende importante au Liberia par son propriétaire. Le PREMIER, ayant été pris en flagrant délit de pêche illégale en Afrique de l'Ouest avec un faux permis de pêche, a tenté de se réinstaller dans le SWIO. Cependant, le groupe de travail de FISH-i Africa a travaillé pour empêcher le PREMIER de poursuivre ses activités de pêche et a empêché tout poisson pêché illégalement d'entrer sur le marché par ses ports.

Le faux permis délivré au PREMIER au Libéria était lié au président de la chambre des représentants de l'époque, Alex Tyler, connu sous le nom de " Corruption King-Kong ". Cela s'est produit à une époque où un moratoire sur la pêche était en vigueur et où aucun permis n'était légalement délivré. Des preuves de virements bancaires effectués au profit de M. Tyler ont été fournies à SIF. Ces virements étaient liés à des paiements suspects de corruption visant à obtenir des permis de pêche pour des navires de pêche de l'Union européenne opérant en même temps que le PREMIER. En outre, le ministère des finances a informé SIF qu'il n'avait reçu aucun fonds provenant de l'octroi du permis du PREMIER, ce qui a renforcé le soupçon que M. Tyler avait également délivré le faux permis du PREMIER. Tyler a été inculpé pour d'autres délits de corruption mais la pêche n'a pas été citée dans les documents rendus publics.

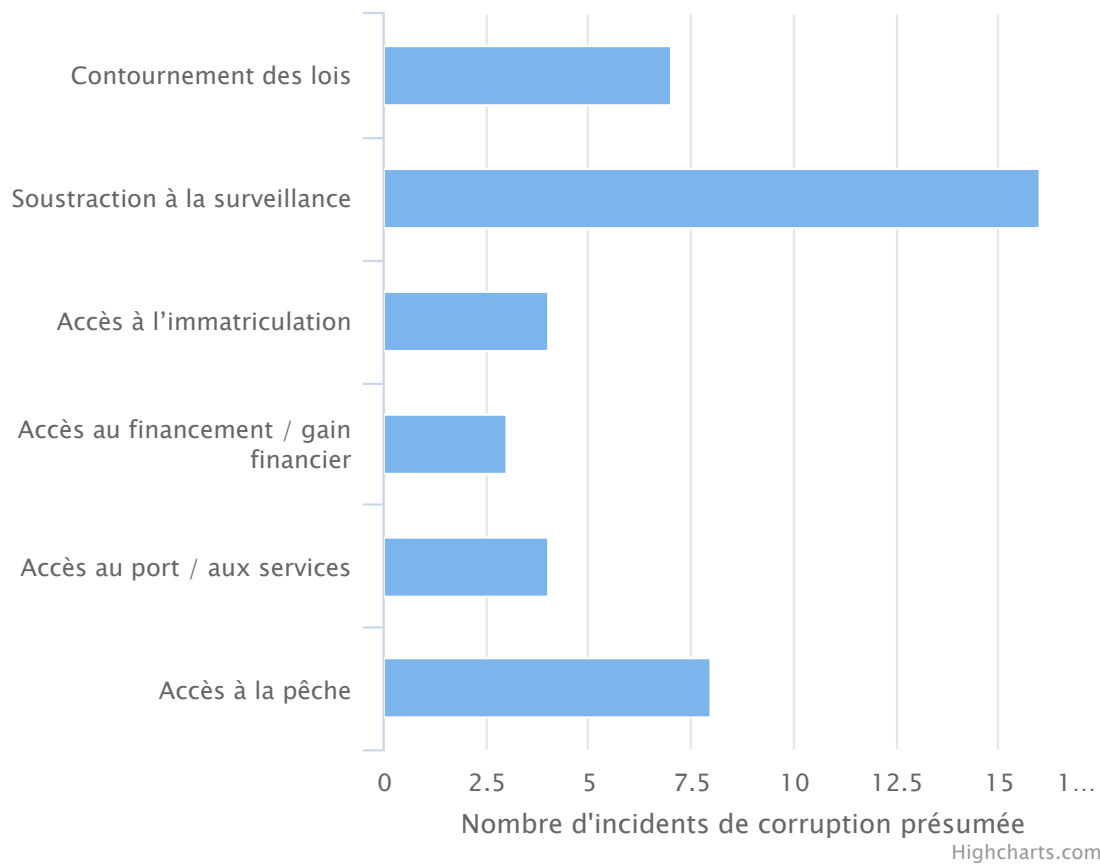
Mordre à l'hameçon - examen des raisons

Il est difficile de comprendre les raisons de la corruption dans le secteur de la pêche notamment parce que les procès et les condamnations sont rares. De ce fait, les informations avérées et disponibles pour la discussion et l'analyse sont limitées. Toutefois, il est important de comprendre pourquoi la corruption présumée a pu se produire, d'autant plus que le manque de procès et de condamnations ne signifie pas que la corruption n'a pas eu lieu. Les agents MCS, tels que ceux du groupe de travail FISH-i Africa, sont en mesure d'utiliser ces informations pour apporter des changements à leurs pratiques de travail qui peuvent réduire les risques de corruption à l'avenir et faciliter la pêche INN.

Les propriétaires de navires de pêche, ou leurs agents, se livrent à la corruption pour éviter la surveillance ou le contrôle des activités illégales ou encore pour augmenter leurs profits en obtenant un accès illégal aux services

Les incidents de corruption présumée ont montré que les propriétaires de navires de pêche ou leurs agents avaient recours à la corruption pour deux raisons : pour éviter la surveillance ou le contrôle des activités illégales ou encore pour augmenter les profits en obtenant un accès illégal aux services (voir illustration 3).

Illustration 3 : Les raisons de la corruption présumée



La soustraction à la surveillance a eu lieu dans 73% des incidents de corruption présumée. Par exemple, l'utilisation d'un port où des fonctionnaires corrompus ont permis le déchargement de produits illégaux ou l'hébergement d'un navire de pêche illégal en n'informant pas les fonctionnaires en charge de la pêche que le navire avait accosté. Il peut aussi s'agir de soudoyer un inspecteur des pêches pour qu'il ne procède pas à l'inspection, qu'il ne suive pas le navire à distance, qu'il ne contrôle pas le transbordement ou qu'il ferme les yeux si des illégalités sont constatées. Le contournement des contrôles s'est produit dans 32% des incidents de corruption présumée et a consisté à aider les navires arrêtés à s'enfuir du port - permettant aux propriétaires d'échapper aux amendes ou à la confiscation de leur navire - ou à omettre des informations requises qui auraient pu conduire à une condamnation.

L'exemple le plus courant de facilitation de l'accès aux services pour augmenter les profits ou réduire les coûts était la corruption de fonctionnaires pour qu'ils abusent de leurs pouvoirs et délivrent de faux documents. Par exemple, les permis de pêche et les documents d'immatriculation qui ont permis l'accès à la pêche alors que l'accès aurait dû être refusé. Dans un autre cas de corruption présumée, la dissimulation de la fausse démolition d'un navire de pêche a permis au propriétaire grec du GREKO 1 et du

GREKO 2 d'accéder à des subventions de l'Union européenne auxquelles il n'avait pas droit (voir l'Enquête 11 : Voleurs ou fantômes ?).

Dans d'autres incidents, des pots-de-vin auraient été utilisés pour obtenir de faux permis à un prix inférieur à celui des permis légaux réduisant ainsi les coûts d'exploitation et entraînant des pertes estimées à 1 million de dollars US pour le gouvernement de la Tanzanie (voir l'Enquête 2 : Découverte d'une fausse opération d'octroi de permis).

Dans cette enquête, il était également question de réduire la surveillance des navires de pêche alors qu'ils opéraient illégalement dans les eaux tanzaniennes, ce qui montre à quel point les deux raisons possibles de la corruption - soustraction et accès - peuvent être étroitement liées (voir l'encadré 5 pour un autre exemple).

Encadré 5 : Liens possibles entre la corruption pour soustraction et la corruption pour l'accès

Enquête 6 : Opérations mystérieuses sur la côte somalienne : Cela a permis de prouver que le POSEIDON et l'AL-AMAL pêchaient illégalement dans les eaux somaliennes, se livraient à des transbordements illégaux en mer et, à d'autres moments, déchargeaient du poisson illégal à Mombasa, au Kenya. Ce cas montre également comment les deux raisons possibles de soustraction et d'accès, identifiées par SIF comme susceptibles d'avoir causé les incidents de corruption présumée, sont étroitement liées.

Les documents fournis aux autorités kenyanes pour les deux navires n'étaient pas en règle. Des incohérences ont été constatées dans les documents fournis par l'agent des navires, ce qui laisse penser qu'il s'agit de faux et soulève des questions quant à l'identité et à l'immatriculation des navires. Ces incohérences auraient dû conduire à leur refuser l'utilisation des services portuaires. Cependant, les autorités portuaires ont autorisé l'accès aux services, y compris le déchargement et le réapprovisionnement, sans l'approbation requise des fonctionnaires en charge de la pêche. Cet accès au port a été rendu possible par des pots-de-vin présumés versés par un agent corrompu aux responsables du port. On pense que ce pot-de-vin est venu s'ajouter à un autre pot-de-vin présumé versé à un haut fonctionnaire de la pêche qui, à son tour, a informé les fonctionnaires juniors en charge de la pêche qu'ils devaient "se retirer" pendant les enquêtes régionales sur les navires. Il leur aurait dit d'arrêter de rassembler des preuves qui auraient pu permettre des actions en justice contre le propriétaire et l'agent et l'affaire de pêche illégale en Somalie.

Il y a anguille sous roche - reconnaître un comportement louche

Les manifestations les plus courantes de corruption présumée que SIF a identifiées sont les pots-de-vin, les dessous-de-table ou les services rendus, qui se traduisent par un abus de fonction.

Le cas de figure le plus courant est que l'acteur présumé de l'industrie, généralement le propriétaire et/ou l'agent du navire de pêche, participe à un acte de corruption, de rétrocession ou d'octroi de faveur avec un fonctionnaire - souvent, comme indiqué précédemment, par le biais d'un réseau dirigé par un baron. S'il n'était pas prouvé, le versement d'argent était dans tous les cas évident. Par exemple, par le biais de

virements bancaires (dans l'Enquête 1 et l'Enquête 2, il s'agissait de paiements pour de faux permis au Liberia et en Tanzanie) ou de sommes d'argent liquide remises dans des enveloppes (comme la tentative de corruption du propriétaire des GREKOs dans l'Enquête 11).

Dans d'autres incidents présumés, le lien entre les parties prenantes était probablement lié à des pots-de-vin et à des faveurs, par exemple le soutien apporté à des hommes politiques dans le cadre de leurs campagnes et de la conclusion d'affaires. Cela semble avoir été démontré lors de l'Enquête 5, lorsqu'un fonctionnaire de l'autorité maritime de Zanzibar détenait 51 % des parts d'une société qui possédait deux bateaux de pêche. Ces parts avaient probablement été données en échange de son implication qui a facilité leur évocation de l'arrestation, de leur changement de pavillon et de leur protection officielle. Bien que cet "arrangement" n'ait pas permis aux navires d'opérer légalement dans la région SWIO, ils opèrent toujours quelque part et les personnes impliquées n'ont pas été traduites en justice.

Comme l'a noté Jackson, si la corruption est répandue - comme cela est le cas dans plusieurs pays du SWIO - on s'attend à ce que les gens saisissent les occasions d'agir de manière corrompue, ou du moins s'abstiennent d'adopter un comportement actif de lutte contre la corruption. Cette hypothèse semble être confirmée par cette recherche car les fonctionnaires impliqués dans les incidents de corruption présumée étaient souvent des fonctionnaires en activité liés à un haut fonctionnaire (baron) qui partageait les bénéfices de la corruption, généralement de l'argent, avec le réseau de personnes en son "pouvoir". Ces réseaux ont donné lieu à des abus de fonction de la part de divers fonctionnaires, comme l'ont montré 82 % des incidents de corruption présumée. L'intimidation et la coercition pour garder le silence, ne pas prendre de mesures contraires ou ne pas signaler la corruption, ont été identifiées par SIF à trois reprises (Enquêtes 2, 6 et 18).

Agir pour mettre fin à la corruption dans la pêche industrielle en Afrique de l'Est

S'attaquer à la corruption dans le secteur de la pêche de l'Océan Indien et de l'Afrique de l'Est serait une étape clé pour réduire la pêche illégale, et ainsi aider les États côtiers à atteindre les cibles 14.4 et 14.7 des ODD pour éliminer la pêche INN et développer la croissance bleue.

Ce qu'il faut changer : Supprimer les facteurs qui favorisent la corruption

La lutte contre la pêche INN industrielle est une tâche complexe comportant de nombreuses incertitudes. Les recherches de Stop Illegal Fishing suggèrent que dans de nombreux cas, même si cela n'est pas démontré par des procès, la corruption joue un rôle dans la facilitation de la pêche INN industrielle. Par conséquent, si les pays veulent lutter contre la pêche INN, il est important d'en comprendre les raisons. L'analyse des enquêtes sur la pêche INN effectuée par le groupe de travail régional FISH-i Africa a mis en évidence les facteurs qui favorisent, au moins en partie, la corruption dans le secteur de la pêche industrielle. Ces facteurs peuvent être évalués afin de trouver des moyens de réduire la corruption.

Le manque de coopération interinstitutions dans le secteur de la pêche peut entraîner un certain flou sur les responsabilités à l'échelon institutionnel, créant ainsi des lacunes qui peuvent facilement être exploitées par des opérateurs corrompus

1. Des réseaux de corruption bien établis existent au sein des autorités maritimes, portuaires et de pêche de certains gouvernements nationaux de la région.
2. Ces réseaux semblent être liés entre eux au niveau régional et sont facilités par des agents de pêche malhonnêtes qui agissent comme des " ouvreurs de portes " pour les opérateurs illégaux afin qu'ils puissent naviguer entre les différentes juridictions, évitant ainsi d'être détectés ou condamnés.
3. Les cadres juridiques nationaux fragmentés, associés à une mise en œuvre insuffisante, créent des incohérences et des lacunes qui permettent à la corruption de rester impunie.
4. De nombreuses autorités différentes sont impliquées dans le secteur de la pêche. Cependant, il existe un manque de coopération interinstitutions dans le secteur de la pêche qui peut entraîner un certain flou sur les responsabilités à l'échelon institutionnel, créant ainsi des lacunes qui peuvent facilement être exploitées par des agents corrompus.
5. Les domaines et les pouvoirs des barons, qu'ils soient hommes politiques ou hauts fonctionnaires, ont un impact sur les fonctionnaires et leur capacité à accomplir leurs tâches comme l'inspection des navires de pêche et la validation des informations de manière transparente.
6. Il y a un manque de dissuasion dû à une action limitée contre la corruption qui donne rarement lieu à des arrestations ou des poursuites. Cela s'explique en partie

par une sensibilisation insuffisante aux solutions pour lutter contre la corruption telles que les évaluations des risques, les lignes d'assistance téléphonique pour les lanceurs d'alerte ou une formation adéquate (en particulier pour les fonctionnaires en charge de la pêche) aux techniques de détection et de collecte de preuves.

7. Il est difficile d'identifier un poisson illégal : les poissons illégaux et légaux ont la même apparence et le même goût. En outre, ce n'est généralement pas le poisson lui-même qui est illégal mais les activités liées à sa capture. Cela rend complexe l'identification de l'illégalité, y compris la corruption, surtout après que le poisson a été transbordé du navire de pêche.
8. Les navires en mer sont loin de la surveillance des autorités, créant ainsi une situation de "dernière frontière" qui permet à la criminalité transnationale organisée d'opérer avec un risque très faible d'être pris. Les liens avec d'autres crimes sinistres, tels que la traite des personnes et le trafic de drogues, font que les fonctionnaires en charge de la pêche peuvent hésiter à entrer en contact avec les criminels impliqués, être facilement intimidés, et se concentrer uniquement sur les actes illégaux liés à la pêche plutôt que sur d'autres crimes tels que la corruption.

Les navires en mer sont loin de la surveillance des autorités, créant ainsi une situation de " dernière frontière " qui permet à la criminalité transnationale organisée d'opérer avec un risque très faible d'être pris

Comment changer : De la corruption à la conformité

Bien que de nombreux incidents de corruption n'aient pas été prouvés devant les tribunaux, ils offrent un aperçu analytique mais aussi pratique de la manière dont la corruption a pu faciliter la pêche INN en Afrique de l'Est, pourquoi et où elle a eu lieu et qui était impliqué. Si l'on part du principe que la cible 14.4 de l'ODD (qui inclut la fin de la pêche INN) devait être atteinte d'ici 2020, l'expérience suggère que les gouvernements d'Afrique de l'Est et leurs partenaires pourraient certes consacrer du temps et des ressources à des enquêtes académiques et pratiques sur la corruption mais il serait plus sage qu'ils concentrent leurs efforts sur l'introduction et le renforcement des outils et des approches d'atténuation.

Pour traiter les facteurs identifiés qui permettent à la corruption de prospérer dans le secteur de la pêche en Afrique de l'Est, les solutions suivantes sont proposées. Elles

peuvent être appliquées par les pays d’Afrique de l’Est et ceux qui les soutiennent comme les agences de coopération et d’aide au développement.

Renforcement des capacités pour lutter contre la corruption

- Inclure la corruption et la lutte contre la corruption dans les programmes des cours de gestion des pêches et de MCS (cours professionnels, universités, etc.)
- Préparer et mettre à disposition du matériel, tel que des manuels, pour encourager les comportements et les activités anti-corruption dans les activités liées à la pêche (pour des exemples, voir le [Manuel du SIF](#))
- Mettre à disposition et en ligne les informations et le matériel de formation sur la corruption et les outils de lutte contre la corruption et les adapter selon les contextes et les langues locales pour les fonctionnaires concernés
- Promouvoir les champions et les histoires de la lutte contre la corruption via la sensibilisation et les médias
- Mettre en place et promouvoir des systèmes de protection pour les lanceurs d’alerte
- Renforcer les capacités en matière d’enquêtes et de poursuites
- Promouvoir la mise en œuvre d’évaluations des risques de corruption et l’élaboration de stratégies d’atténuation des risques (cf [Rotten fish: A guide on addressing corruption in the fishery sector](#))
- Inclure les agences non liées à la pêche dans les programmes de renforcement des capacités, notamment portuaires, les administrations maritime, judiciaire et fiscale

Coopération nationale interinstitutions

- Promouvoir la coopération et les comités nationaux interinstitutions afin de garantir une diligence raisonnable pour l’attribution de pavillons et de permis aux navires de pêche entre les différentes autorités et les inspections portuaires interinstitutions
- Encourager l’élaboration de procédures de partage d’informations (par exemple, des procédures opérationnelles standard) pour la coopération interinstitutions et leur concrétisation par des protocoles d'accord ou des mécanismes similaires
- Développer des méthodes de partage de l'information, par exemple des plateformes en ligne, et fournir une assistance technique pour faciliter l'utilisation de ces plateformes
- Inclure un élément de coopération interinstitutions dans tous les projets de pêche et ne pas se concentrer uniquement sur l'autorité en charge de la pêche
- Cibler les initiatives sur les États du pavillon, les États côtiers, les États portuaires dits « faibles » et les aider à se renforcer - ne pas trier sur le volet
- Révéler les scandales et les criminels et exercer une pression politique, diplomatique et populaire pour que des mesures soient prises contre tous les opérateurs se livrant

à des actes de corruption

- Soutenir les enquêtes interinstitutions sur les actes de corruptions

Réglementation et contrôle des agents de la pêche

- Appuyer le développement de manuels sur les meilleures pratiques à l'intention des agents de la pêche et de ceux qui les supervisent
- Encourager l'amélioration des procédures et de la surveillance des agents, y compris leur approbation par un comité interinstitutions pour garantir l'absence de conflit d'intérêts avant d'être habilités à intervenir
- Préconiser l'obligation pour les agents d'être responsables de l'exploitation et des performances des navires de pêche dont ils assurent le service
- Fournir des informations aux opérateurs de l'industrie de la pêche sur le rôle et les normes des agents, et mettre à la disposition du public des listes d'agents agréés
- Publier ou soutenir la publication d'informations sur les agents corrompus et leur implication dans des opérations illégales

Groupes de travail régionaux et centres MCS

- Encourager l'échange systématique d'informations régionales pour le contrôle et le suivi des opérations par le biais de centres et de groupes de travail MCS (par exemple, le centre régional de coordination MCS de la SADC, la Commission de l'Océan Indien et les Patrouilles de la Commission de l'océan Indien et FISH-i Africa)
- Appuyer les opérations intégrées au niveau régional, telles que les patrouilles MCS et le partage des informations de suivi à distance et des résultats d'inspection
- Promouvoir l'élaboration de normes négociées au niveau régional et de procédures de mise en œuvre communes afin de rehausser le niveau des attentes et de limiter les lacunes dans l'application des règles
- Favoriser la création de champions régionaux et l'instauration d'un climat de confiance entre les parties prenantes afin de créer une culture et une norme sociale motivant les personnes à s'opposer à la corruption

Coopération internationale

- Soutenir les liens nationaux avec INTERPOL pour aider à la lutte contre la criminalité transnationale organisée
- Mettre en œuvre les normes internationales, par exemple en : soutenant la mise en œuvre de l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port ; partageant les documents d'immatriculation et les autorisations de pêche et

alimentant les registres, dossiers et listes internationaux (propriétaires, entreprises, navires)

- Encourager la médiatisation de tous les cas de corruption dans le secteur de la pêche afin d'avoir un effet dissuasif
- Financer le soutien aux pays et leur fournir une expertise technique afin de garantir que les enquêtes sur la corruption puissent avoir lieu

Adaptation selon le contexte

- Instaurer une ambiance de travail saine en fonction des conditions locales, par exemple en n'exigeant pas que les systèmes et les normes des bailleurs soient appliqués lorsqu'ils ne sont pas appropriés
- Soutenir une recherche appropriée sur la corruption pour comprendre comment elle se déroule (formes, flux financiers, mécanismes utilisés, etc.), en travaillant dans les pays où les problèmes se posent
- Concentrer les efforts de soutien sur les points connus de la corruption où l'on peut s'attendre à un impact local important et travailler avec des personnes qui peuvent prendre des mesures efficaces dans ces cas de figure

Annexe 1

Tableau 2 : Enquêtes FISH-i : Analyse des incidents de corruption présumée

Références

Agnew, D.J. et al. 2009. Estimation de l'ampleur mondiale de la pêche illégale. PLOS ONE. AU-IBAR. 2019. Stratégie pour l'économie bleue en Afrique.

CUA-NEPAD. 2014. Le cadre politique et la stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture en Afrique.

de Graaf, G. et Garibaldi, L. 2014. La valeur du secteur de la pêche en Afrique. Rome : Circulaire FAO Pêches et aquaculture n° 1093.

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2001. Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2020. La situation du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le monde.

Harmon, W.Q. 2019. L'ancien président du Parlement Tyler réapparaît au gouvernement. Liberianobserver.com.

Commission des thons de l'océan Indien. Pas de date. Résumé de la situation des espèces de thon et d'espèces apparentées relevant du mandat de la CTOI, ainsi que d'espèces apparentées relevant du mandat de la CTOI, ainsi que d'autres espèces touchées par la pêche de la CTOI.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale. 2019. Exploitation forestière, pêche et commerce illégaux de la faune sauvage : Les coûts et les moyens de les combattre.

Jackson, D. 2020. Comment le changement se produit dans la lutte contre la corruption : Une carte des stratégies politiques. U4 Publication 2020:14. Bergen : Centre de ressources anti-corruption U4, Institut Chr. Michelsen.

Standing, A. 2008. Corruption et pêche industrielle en Afrique. U4 Publication 2008:7. Bergen : Centre de ressources anti-corruption U4, Chr. Institut Chr. Michelsen.

Standing, A. 2017. L'un des principaux obstacles à la pêche durable ? Le rôle des agents de pêche en Afrique. Accord de la Coalition pour une pêche équitable.

Stop Illegal Fishing. 2017. Pêche illégale ? Preuves et analyse.

Stop Illegal Fishing. 2020. Enquêtes de FISH-i Africa.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). 2019. Poisson pourri : Un guide sur la lutte contre la corruption dans le secteur de la pêche.

Banque mondiale et Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. 2017. Le potentiel de l'économie bleue : Accroître les avantages à long terme de l'utilisation durable des ressources marines pour les petits États insulaires en développement et les pays côtiers les moins avancés.